



MARSEILLE

Marseille, le 6 avril 2010

Monsieur Michel SAPPIN
 Préfet de la Zone Défense SUD
 Préfet de la Région PACA
 Préfet des Bouches du Rhône
 2, Bd Paul Peytral
 13282 MARSEILLE Cedex 20

MAIRIE 13^e & 14^e ARRONDISSEMENTS
 7^e SECTEUR

LE MAIRE
 CONSEILLER RÉGIONAL

N/Réf: GH/GC/CM n°
Objet: Incendie Sté CEREXAGRI classée SEVESO
 18, Bd de la Louisiane 13014 Marseille

Monsieur le Préfet,

L'intervention massive et efficace du bataillon des marins pompiers pour circonscrire l'incendie qui s'est produit le 8 mars 2010 dans les locaux de la société CEREXAGRI, classée Seveso, a permis d'éviter un drame.

De nombreuses questions se posent.

Comme vous le savez, conformément à une circulaire ministérielle de 2006, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) prévoit une concertation élargie à la population du quartier.

Dans ce cadre, la mairie de secteur a accueilli en 2005 une consultation du public visant à présenter le dispositif du PPI.

Elle a en outre, co-organisé en 2006, une réunion d'information avec les services de la ville, de la préfecture et la DRIRE, en mettant à disposition le centre d'animation Jean Jaurès et en diffusant le plus largement l'information auprès de nos concitoyens.

En conclusion de cette concertation et de l'enquête publique, j'ai demandé à l'Etat et à l'adjoint au maire de Marseille délégué à la sécurité et à la gestion des risques, de prendre un certain nombre de mesures et souhaité que des initiatives régulières de sensibilisation, d'information et de formation au public soient organisées dans les établissements du secteur, écoles, crèches, centres d'animation, afin que tout le monde acquière les bons automatismes en cas de crise.

Je demandais, en outre, « que les nouveaux projets à vocation d'habitat soient totalement proscrits ».

Le Plan d'Opération Interne (POI) à l'entreprise réglementé par la directive SEVESO n'a pas été suffisant. Pourquoi ? Que s'est-il passé ? Déjà en 2007 un précédent incident de rejet pollué dans le réseau d'assainissement vous avait conduit à exiger, par arrêté d'urgence, « la mise à niveau de l'ensemble des prescriptions de l'établissement ».

Quand le POI ne suffit pas, le PPI est déclenché par vos soins en coordination avec les services municipaux et le bataillon des marins pompiers.

Le PPI impose l'alerte sonore suivie du confinement des populations. L'alerte a été donnée au bataillon des marins pompiers par une institutrice de l'école située à quelques mètres de l'usine, incommodée par les odeurs, et non par la sirène de l'entreprise qui constitue pourtant le premier dispositif d'alerte de la population.

Ce dysfonctionnement est particulièrement grave et inquiétant car c'est le déclenchement de la sirène qui conditionne la bonne marche de toute la procédure de protection des populations.


Pourquoi les mesures prévues au PPI et de votre responsabilité n'ont-elles pas été mises en œuvre ? Pourquoi n'ai-je pas été prévenu ? Pourquoi les habitants ne sont-ils pas informés sur le comportement à avoir en cas d'accident ? À quand remonte le dernier exercice de simulation ?

Si j'en crois le courrier et la pétition des parents délégués de l'école de la cité du Jean Jaurès, que je joins à la présente, les défaillances semblent nombreuses en la matière.

Il convient d'apporter des réponses à toutes les questions posées par la population et de prendre des décisions concrètes pour que de tels accidents ne se reproduisent plus.

Dès le 9 mars, j'ai sollicité téléphoniquement votre secrétariat général pour qu'une table ronde soit organisée sans délais. Je le sollicite à nouveau par écrit.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.


Garo HOVSEPIAN



MARSEILLE

MAIRIE 13^e & 14^e ARRONDISSEMENTS
7^e SECTEURLE MAIRE
CONSEILLER REGIONAL

Marseille, le 6 avril 2010

Monsieur Jean-Claude GAUDIN
Sénateur Maire de Marseille

Hôtel de Ville

N/Réf : GH/GC/CM n°
Objet : Incendie Sté CEREXAGRI classée SEVESO
 18, Bd de la Louisiane 13014 Marseille

Monsieur le Sénateur Maire,

L'intervention massive et efficace du bataillon des marins pompiers pour circonscire l'incendie qui s'est produit le 8 mars 2010 dans les locaux de la société CEREXAGRI, classée Seveso, a permis d'éviter un drame.

De nombreuses questions se posent.

Comme vous le savez, conformément à une circulaire ministérielle de 2006, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) prévoit une concertation élargie à la population du quartier.

Dans ce cadre, la mairie de secteur a accueilli en 2005 une consultation du public visant à présenter le dispositif du PPI.

Elle a en outre, co-organisé en 2006, une réunion d'information avec les services de la ville, de la préfecture et la DRIRE, en mettant à disposition le centre d'animation Jean Jaurès et en diffusant le plus largement l'information auprès de nos concitoyens.

En conclusion de cette concertation et de l'enquête publique, j'ai demandé à l'Etat et à votre adjoint délégué à la sécurité et à la gestion des risques, de prendre un certain nombre de mesures et souhaité que des initiatives régulières de sensibilisation, d'information et de formation au public soient organisées dans les établissements du secteur. écoles, crèches, centres d'animation, afin que tout le monde acquière les bons automatismes en cas de crise.

Je demandais, en outre, « que les nouveaux projets à vocation d'habitat soient totalement proscrits ».

Lors de la réunion de notre conseil municipal de ce lundi 29 mars, je vous ai posé les questions suivantes :

Le Plan d'Opération Interne (POI) à l'entreprise réglementé par la directive SEVESO n'a pas été suffisant. Pourquoi ? Que s'est-il passé ? Déjà en 2007 un précédent incident de rejet pollué dans le réseau d'assainissement avait conduit le préfet à exiger, par arrêté d'urgence, « la mise à niveau de l'ensemble des prescriptions de l'établissement ».

Le PPI impose l'alerte sonore suivie du confinement des populations. L'alerte a été donnée au bataillon des marins pompiers par une institutrice de l'école située à quelques mètres de l'usine, incommodée par les odeurs, et non par la sirène de l'entreprise qui constitue pourtant le premier dispositif d'alerte de la population.

Ce dysfonctionnement est particulièrement grave et inquiétant car c'est le déclenchement de la sirène qui conditionne la bonne marche de toute la procédure de protection des populations.

Pourquoi les mesures prévues au PPI et de votre responsabilité n'ont-elles pas été mises en œuvre ? Pourquoi n'ai-je pas été prévenu ? Pourquoi les habitants ne sont-ils pas informés sur le comportement à avoir en cas d'accident ? À quand remonte le dernier exercice de simulation ?

Si j'en crois le courrier et la pétition des parents délégués de l'école de la cité du Jean Jaurès, que je joins à la présente, les défaillances semblent nombreuses en la matière.

Il convient d'apporter des réponses à toutes les questions posées par la population et de prendre des décisions concrètes pour que de tels accidents ne se reproduisent plus.

Dès le 9 mars, j'ai sollicité téléphoniquement votre secrétariat général pour qu'une table ronde soit organisée sans délais. Je le sollicite à nouveau par écrit.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.



Garo HOVSEPIAN